



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

**ASSOCIATION**

## Candidature au Conseil d'Administration d'Énergie Partagée Association

A retourner par e-mail à : [marion.richard@energie-partagee.org](mailto:marion.richard@energie-partagee.org)

Date limite de l'envoi des candidatures : **Jeudi 20 mai 2022**

**Je soussigné** : Eddie Chinal

Fonction : président de Forestener

Représentant la structure membre d'Énergie Partagée Association : FORESTENER

**Présente ma candidature au Conseil d'administration d'Énergie Partagée en 2022**

L'organisme représenté appartient au :

Collège 2 : Projets en développement / projets en exploitation

Fait à Aix les Bains

Date : 17 mai 2022

Signature :

**FORESTENER**  
19 rue du Printemps - 73100 AIX-LES-BAINS  
Tél. 06 89 14 62 32  
Siret 819 814 484 00013 - APE 8530Z

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

*Siège social* : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

*Adresse administrative* : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

Présentez votre structure en quelques lignes :

**ASSOCIATION**

Forestener ([www.forestener.fr](http://www.forestener.fr)) est une SAS créée il y a 5 ans (Energie Partagée Investissement est un des 4 actionnaires fondateurs) dont la vocation est de vendre de la chaleur bois énergie « clés en mains », avec une gouvernance citoyenne et partagée. Nous assurons donc la conception, la réalisation, le financement (fonds propres et CCA citoyens) puis l'exploitation (sur 20 ans) de chaufferies bois de moyenne puissance (300 à 2000 MWh/an) et des réseaux de chaleur, via des marchés de fourniture de chaleur ou des délégations de service public.

Notre rayon d'intervention porte sur Rhône Alpes et BFC. Fin 2022, nous aurons 12 installations en fonctionnement, délivrant 8 GWh/an de chaleur aux bâtiments.

Le capital est détenu à 50% par des structures citoyennes (EPI, enercoop Aura et 5 sociétés citoyennes locales), 30% par des collectivités locales (celles au sein desquelles nous réalisons les projets) et des entreprises du secteur bois énergie.

Les actionnaires sont regroupés en collèges géographiques, avec un conseil de gestion prenant ses décisions sur le principe « 1 personne = 1 voix ».

**Quelles sont les raisons et motivations pour lesquelles vous souhaitez faire partie du Conseil d'administration ? Qu'est-ce que vous apporteriez au Mouvement Energie Partagée ?**

Les EnR citoyennes se sont développées essentiellement sur l'électricité renouvelable. Il est important que ce soit également le cas sur la chaleur renouvelable (40% des consommations d'énergie sont de la chaleur !).

Forestener a participé, avec d'autres structures similaires à l'échelle nationale, à la mise en place du Collectif Chaleur Bois et Territoires, et à sa structuration au sein de EPA pour apporter cette dimension chaleur mais aussi nourrir le riche retour d'expérience de EPA (et y participer), puis accompagner les nouvelles structures émergentes sur le chaleur renouvelable territoriale.

Je connais en outre très bien le mouvement Energie Partagée depuis sa création, ayant été co dirigeant (avec Hespul) de Solira Développement, puis membre du Conseil de surveillance de EPI (mandat dont je viens de démissionner). Je suis administrateur du CIBE (Comité Interprofessionnel Bois Energie) depuis 20 ans.

Mon apport au sein du CA de EPA portera donc sur ces points : une très bonne connaissance des chaufferies bois et réseaux de chaleur et du mouvement Energie Partagée, le retour d'expérience de Forestener, avec la volonté de participer, avec engagement, au développement de la chaleur renouvelable citoyenne.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

*Siège social* : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

*Adresse administrative* : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)